Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261117-2026_067-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice	: 19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS
ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_067 BUDGET PRINCIPAL : PARTICIPATION AU BUDGET DE L'ECOLE 2027

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Chaque année, la commune alloue une participation financière pour l'école Pierre Jaquez Hélias.
Le forfait élève est fixé à 70 euros, auquel s'ajoute une enveloppe de 500 euros pour les fournitures communes (papier etc….)
En outre, une participation de 8300 euros est prévue pour le financement des projets éducatifs, des sorties scolaires et des séances de piscine.
Enfin, une enveloppe de 500 euros complète cette participation pour l'acquisition de matériel sportif.
Au 1er janvier 2027, le nombre d'élèves inscrits à l'école s'établira à 80 (chiffre connu à ce jour sera actualisé au 01/01/2027)
Aussi nous vous proposons de participer au financement de l'école comme suit :

Fournitures scolaires et fonctionnement
80 élèves x 70 euros = 5670 euros (révisable en fonction du nombre d'inscrits au 01/01/2027)
Forfait 500 euros pour fournitures communes
Soit une somme totale de 6170 euros

Participation aux projets pédagogiques
Forfait sorties, transports et piscine : 8300 euros

Matériel sportif
Il est également nécessaire de prévoir un budget pour le renouvellement du matériel sportif de la maternelle et du primaire à hauteur de 500 €.

VU le CGCT

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité :
VALIDE la participation de la commune à l'école pour l'année civile 2026 comme suit :
70 euros par élève scolarisé au 01/01/2027 plus 500 euros de fournitures collectives
8300 euros pour les activités : voile, piscine, spectacles et sorties scolaires.
500 euros pour le renouvellement du matériel sportif
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2027
AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201502 Berger-Levrault (1012)